

**Commune de MARCELLUS**  
**Procès-verbal de séance du 27 février 2021**

**ARRONDISSEMENT : MARMANDE.**

**Nombre de Conseillers**

**En exercice : 14 L'an deux mille vingt et un**

**Présents : 10 Le : 27 février**

**Votants : 11 Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la MAIRIE, sous la Présidence de M. DERC Jean Claude, Maire.**

**Date de la Convocation du Conseil Municipal : 19.02.2021.**

**Présents** : DERC Jean Claude, BAZAS Jean-Marie, LAURENT Valérie, CUCCHI Maryse, REYNAUD Bernard, DUSSEAUX Jérôme, VERNEUIL Laurent, CHARRY Luc, LAFITTE Laëtitia, LÉGLISE Gilles.

**Pouvoirs** : HRGOVIC Nicolas à BAZAS Jean-Marie.

**Absents** : Maria PEREIRA (excusée), Nicolas HRGOVIC (excusé), Jennifer CAPDEVIELLE, Perrine CHABRAT-DUCASSE.

**Secrétaire de séance** : LAFITTE Laëtitia.

Compte rendu du 30 janvier 2021 : approuvé.

**I - Dossier n°1 : Délibération n° 4 : renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours à compter de septembre 2021.**

M. le Maire rappelle que par délibération n° 32/2017 du 30 juin 2017 et dans le cadre du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, la collectivité a mis en place un aménagement du temps scolaire réparti sur quatre jours hebdomadaires.

Conformément à l'article D521-12 du code l'Education, cette décision ne peut porter sur une durée supérieure à 3 ans. M. le Maire propose que le conseil municipal se prononce sur le renouvellement de cette organisation du temps scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021.

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Marcellus et après avis du conseil d'école en date du 26 janvier 2021 le conseil municipal émet un avis favorable au renouvellement de l'organisation du temps scolaire réparti sur 4 jours hebdomadaires.

**II - Dossier n° 2 : Délibération n° 5 : rapport commission CLET de V.G.A**

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission CLECT de Val de Garonne Agglomération qui s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

Bernard Reynaud explique en détail le côté technique.

Après lecture de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport de la commission de la CLET.

**III - Dossier n° 3 : Délibération n° 6 : frais d'hébergement suite inondation par le cours d'eau le Sérac.**

Suite aux intempéries de fin janvier à mi-février, le plan de sauvegarde communal a été déclenché. Le cours du Sérac ayant débordé, l'habitante du Moulin de Lassalle a été évacuée et relogée au « Domaine Quiescis » qui dispose de chambres d'hôtes ainsi que d'hébergements insolites.

En complément de la prise en charge par l'assurance de la propriétaire d'une partie des frais liés à ce relogement, M. le Maire propose que la commune prenne également en charge une partie des frais restants.

Avant d'en délibérer, le conseiller municipal Luc CHARRY quitte la salle.

Le conseil municipal accepte que la commune prenne en charge une partie des frais d'hébergement et des repas qui s'élèvent à 320 euros.

**IV - Dossier n° 4 : point sur les inondations.**

Jean-Marie Bazas fait le point sur les inondations.

M. le Maire explique les risques inscrits dans le plan de sauvegarde communal.

**V - Dossier n° 5 : Travaux à prévoir sur les toitures des bâtiments communaux.**

Gilles Léglise liste les travaux à effectuer sur les toitures. Un devis va être demandé pour le nettoyage des tuiles des bâtiments communaux ainsi qu'un devis pour la réfection de la toiture du logement communal du haut.

**VI - Résultat de l'étude du Sérac.**

M. le Maire énumère les différents scénarios d'une zone d'expansion de crues avec l'ouvrage de rétention et en explique le fonctionnement (hauteur, volume d'eau etc...).

**VII - Dossier n° 7 : Entretien des chemins ruraux.**

Un point a été fait ainsi que les explications lors du dossier n° 2.

**VIII - Dossier n° 8 : Point sur les stations d'épuration.**

M. le Maire fait le point sur les stations d'épuration existantes. La station d'épuration sise dans le bourg est en fonction, il ne reste que la clôture à poser.

Concernant la station sise au lieu-dit « Buros » M. le Maire explique le retard des travaux dû à l'achat du terrain. La reprise des travaux est prévue le 1<sup>er</sup> mars.

**- Questions diverses.**

- M. le Maire rappelle aux membres présents que Territoire d'Energie 47 et Enedis ont signé une convention de partenariat portant sur la gestion de crise en cas de panne généralisée d'électricité en Lot-et-Garonne. Celle-ci vient d'être renouvelée pour une période 6 ans. Cette convention prévoit que le maire de la commune désigne un correspondant de crise ainsi qu'un suppléant.

Sont ainsi désignés :

Correspondant de crise : Gilles LÉGLISE

Correspondant suppléant de crise : Luc CHARRY

- Laurent Verneuil demande où en est le problème du chien tueur de volailles et de mouton. M. le Maire répond qu'il a pris contact avec les propriétaires des chiens.

- Suite au départ en retraite de la factrice, Maryse Cucchi propose de lui offrir un présent en remerciement de toutes ces années exercées sur la commune.

M. le Maire accepte cette proposition.

La séance est levée à 12h30.

<b>N° délibération</b>	<b>OBJET</b>	<b>N° page</b>
4	Renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours à compter de septembre 2021	4
5	Rapport commission CLET de V.G.A.	4
6	Frais d'hébergement suite inondations du cours d'eau le Sérac	4